



## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

### Séance du jeudi 8 mars 2012

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 4.1, 4.2, 4.3, 6.1, 7.1.

La séance est ouverte à 18h et levée à 22h.

**Etaient présents** : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY, M. Jean-Pierre MARTIN, M. Nicolas GUILLEMET, M. Nicolas BODIN, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.1.1), M. Raymond REYLE (jusqu'au rapport 1.1.3), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 4.3), M. Marcel FELT, M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1); M. Daniel HUOT, M. François LOPEZ, M. Frank MONNEUR, M. Claude PREIONI (jusqu'au rapport 1.1.3), M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Bernard MOYSE, M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du rapport 1.1.1), M. Eric ALAUZET (à partir du rapport 4.1), M. Patrick RACINE.

**Etaient absents** : M. Jean-Yves PRALON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Emmanuel DUMONT, M. Yves GUYEN, Mme Annie MENETRIER, M. Roland DEMESMAY, Mme Danièle POISSENOT, M. Pierre CONTOZ, M. Serge RUTKOWSKI.

**Secrétaire de séance** : M. Raymond REYLE

**Procurations de vote** :

**Mandants** : JY. PRALON, JP. GOVIGNAUX, E. DUMONT (jusqu'au rapport 4.3), P. CONTOZ (à partir du rapport 1.1.1).

**Mandataires** : F. MONNEUR, N. BODIN, JJ. DEMONET (jusqu'au rapport 4.3), A. BLESSEMAILLE (à partir du rapport 1.1.1).

Délibération n°2012/001662

Rapport n°1.1.3 - Créances Irrécouvrables 2012

## Créances Irrécouvrables 2012

**Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président**

**Commission : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC**

Inscription budgétaire	
BP 2012 et PPIF 2012-2016 « Créances irrécouvrables »	Montant prévu BP 2012 : 1 000 € (Budget Principal)
	1 000 € (BA Transports)
	35 000 € (BA Déchets)
	Montant de l'opération : 175,67 € (B Principal)
Montant de l'opération : 48,44 € (BA Transports)	
Montant de l'opération : 27 533,45 € (BA Déchets)	
Sous réserve du cote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016	

### Résumé :

Il est proposé d'inscrire en créances irrécouvrables la somme de 27 757,56 €.

Le Trésorier du Grand Besançon a transmis à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon les états des produits irrécouvrables pour divers motifs.

La ventilation des produits non recouverts s'établit comme suit :

- Budget Principal : 175,67 €,
- Budget annexe Déchets : 27 533,45 €,
- Budget annexe Transports : 48,44 €.

### I. Budget Principal

N° liste	Exercice	Montant
546632415 du 17/10/2011	2005-2007-2011	175,67 €
	<b>Sous-Total</b>	<b>175,67 €</b>

Ce montant global correspond à 4 factures de dépôts aux Andiers dues par des entrepreneurs.

### II. Budget Annexe Déchets

N° liste	Exercice	Montant
539600415 du 17/10/2011	2006-2007-2008-2009-2010-2011	13 127,39 €
666811915 du 10/01/2012	2006-2007-2008-2009-2010-2011	14 406,06 €
	<b>Sous-Total</b>	<b>27 533,45 €</b>

Le montant global concerne les poursuites de non-paiement sur 411 factures d'ordures ménagères. Les sommes supérieures à 500 € correspondent à des cas de liquidations judiciaires.

## II. Budget Annexe Transports

N° liste	Exercice	Montant
539603015 du 17/10/2011	2010	48,44 €
	<b>Sous-Total</b>	<b>48,44 €</b>

Ce montant correspond à 1 facture d'amende.

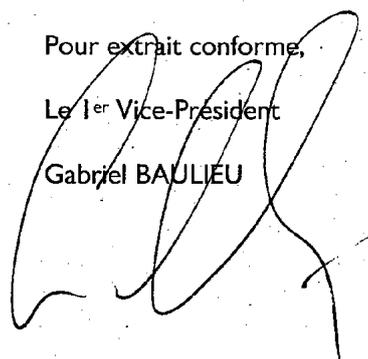
**A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016, se prononce favorablement sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables, à hauteur de :**

- 175,67 € au titre du Budget Principal,
- 27 533,45 € au titre du Budget Annexe Déchets,
- 48,44 € au titre du Budget Annexe Transports.

Pour extrait conforme,

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Gabriel BAULIEU



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25  
Contre : 0  
Abstention : 0

